



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

En visioconférence **Mardi 18 mars 2025**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Gérard GEORGES – Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE

Excusés : MM. Stéphane BEGEL - Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant le lundi matin à 8h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : sportif@lbfc.fff.fr

PROGRAMMATION DES RENCONTRES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au SAMEDI 29 MARS 2025 :

Régional 2 groupe C :

- 28249993 : AS LEVIER – FC RIOZ

Régional 2 groupe D :

- 28256451 : LARIANS MUNANS – 4 RIVIERES 70

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au DIMANCHE 30 MARS 2025 :

Régional 3 groupe C :

- 28249398 : US ST SERNIN 2 – FC DECIZE 2

Régional 3 groupe D :

- 28250653 : FC ROCHEFORT AMANGE – JS CRECHES

Régional 3 groupe E :

- 28248407 : AS SAGY – AS ORNANS 2
- 28256041 : ARCADE FOOT – CS MERVANS

Régional 3 groupe F :

- 28410681 : ES MARNAY – ENT. ROCHE NOVILLARS

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au SAMEDI 19 AVRIL 2025 :

Régional 2 groupe C :

- 28229099 : FCC LA JOUX NOZEROY – BESANCON FOOT 2

Régional 3 groupe A :

- 28249699 : AS GARCHIZY 2 – FC PARON

La commission décide de reporter le match de championnat suivant à une date ultérieure :

Régional 3 groupe F :

- 28410679 : AUDEUX PELOUSEY POUILLEY LES VIGNES – LES ECORCES (possibilité de jouer le lundi 21 avril si le club de Les Ecorces est éliminé de la Coupe BFC)

1.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Suite aux résultats des deux rencontres en retard qui se sont déroulées le mercredi 12 mars 2025, voici les rencontres des 16èmes de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se jouent les 29 et 30 mars 2025 :

- FC MONTFAUCON MORRE GENNES (R2) – BESANCON FOOT (N3)
- US LES ECORCES (R3) – FCC LA JOUX NOZEROY (R2)

Match n° 53268435 Coupe BFC : FC MONTFAUCON MORRE GENNES – BESANCON FOOT du 30 mars 2025 :

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le vendredi 28 mars 2025 à 20h30 au stade intercommunal à Gennes.

Match n° 53268429 Coupe BFC : FC LOUHANS CUISEAUX – ASPTT DIJON du 29 mars 2025 :

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le vendredi 28 mars 2025 à 20h00 au Parc des Sports de Bram à Louhans.

JEUNES

1.3 – CHAMPIONNATS

Match n°28195143 : U15R1 : MACON UF – FC SOCHAUX MONTBELIARD du 15 mars 2025

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club MACON UF.

La commission donne match perdu au club de MACON UF (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de FC SOCHAUX MONTBELIARD (3pts ; 3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

Match n° 53061126 : U15R2 groupe D : JS LURE 2 – GRAND BESANCON FC 2 du 31 mai 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au jeudi 29 mai 2025 à 14h00 au stade Sébastien Carrey à Lure.

Match n° 53061958 : U13 R2 groupe B : PARAY USC – FC CHALON du 19 avril 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre le mercredi 7 mai 2025 à 14h00 au stade des Sables 2 à Paray le Monial.

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au SAMEDI 29 MARS 2025 :

U15R2 groupe B :

- 53059538 : TOURNUS – JURA LACS

U14R2 groupe A :

- 29862114 : LOUHANS CUISEAUX – JS CRECHES

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au DIMANCHE 30 MARS 2025 :

U18R2 groupe B :

- 28190341 : CHAMPAGNOLE – ASM BELFORT FC

U16R1 :

- 28191140 : LOUHANS CUISEAUX – JURA SUD FOOT
- 28191141 : JURA DOLOIS – GUEUGNON
- 28191144 : PONTARLIER – CHALON

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – REGIONAL 2 FEMININE

Match n°53041942 : Régional 2 Féminine : Poule Promotion B : AS CHATEAU DE JOUX – AS CHEVREMONT du 16 mars 2025

La Commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour inverser leur rencontre au vu des conditions météorologiques du week-end. La rencontre de la Journée 3 devient alors AS CHEVREMONT – AS CHATEAU DE JOUX. Elle se déroulera le dimanche 16 mars 2025 à 15h00 au stade Duvallet à Chevremont.

La Commission informe les deux clubs que la rencontre retour comptant pour la journée 7 du 27 avril 2025 est de ce fait automatiquement inversée.

La Commission remercie les clubs pour leur esprit de sportivité.

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivants au SAMEDI 19 AVRIL 2025 : Régional 2 F poule promotion B :

- 53041911 : PERLE DU JURA - AS LEVIER

2.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Match n° 53268909 : Coupe BFC Féminine : 8^{ème} de Finale : AS CHATENOY LE ROYAL 2 – AS CHATENOY LE ROYAL 1 du 02 avril 2025

La Commission valide la demande du club pour programmer la rencontre le mercredi 02 avril 2025 à 19h30 sur le terrain synthétique du Stade du Treffort 1.

3- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

GJ AFGP 58 : amende de 20 Euros (U15R2 : GJ AFGP 58 – Fontaine les Dijon n° 53075062)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football